

**DECRET N° 98-207 DU 18 Juin 1998**  
**portant nominations du directeur général du bureau de**  
**contrôle du bâtiment et des travaux publics.**

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,*

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu la loi n° 010-86 du 19 mars 1986 portant création du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;  
Vu le décret n° 87-315 du 16 juin 1987 approuvant les statuts du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;  
Vu le décret n° 87-798 du 30 décembre 1987 portant organisation et attributions de la direction générale du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;  
Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;  
Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres ;

**DECRETE :**

**Article premier.-** Monsieur **NGAGNON Patrice** est nommé directeur général du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics.

**Article 2.-** Monsieur **NGAGNON Patrice** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

*Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-*

Par le Président de la République,

le ministre de l'équipement et des  
travaux publics,

*Colonel Florent NTSIBA.-*

Le ministre des finances et du budget

*Mathias DZON.-*